



PREAVIS MUNICIPAL No 16-16

Sainte-Croix, le 8 novembre 2016
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Pose d'une signalisation lumineuse pour le passage piétons « Wyss » situé à la rue Neuve

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit relatif à la mise en place d'une signalisation lumineuse définitive pour le passage pour piétons situé à la rue Neuve au-devant du bâtiment « Wyss ».

Il est intimement lié aux préavis n° 16-02 « Sécurisation des passages pour piétons – phase test » et au n° 16-03 « Schéma directeur des circulations » qui ont été approuvés lors de la séance du Conseil Communal du 21 mars 2016.

Préambule

Une des mesures prévues dans le préavis n° 16-02 consistait à poser une signalisation lumineuse sur ce passage pour piétons en phase test pour une période de 6 mois afin d'analyser le comportement des piétons et des automobilistes.

Le schéma directeur des circulations est actuellement en phase de réalisation par un bureau d'ingénieur trafic. Les premières constatations montrent que le trafic de la RC 254 b, route cantonale principale de 2ème classe, qui relie Yverdon-les-Bains à la frontière française (La Grand'borne), est en augmentation constante.

Le trafic journalier moyen était de 3'600 véhicules par jour en 2000, 4'250 véhicules en 2005, 4'800 véhicules en 2010 pour passer à 5'500 véhicules (comptage du 14 au 20 avril) en 2016. Ce dernier comptage nous montre que cet axe est fortement fréquenté la semaine (jusqu'à 6'400 véhicules sur un jour) et moins le week-end (entre 3'000 et 4'000 véhicules). Il montre également qu'une grande partie du passage est réparti sur 2 tranches horaires, à savoir le matin de 6h00 à 8h00 et le soir de 16h à 19h.

Phase test

La phase test a débuté le 15 février 2016 et a permis de constater que le passage pour piétons a été utilisé (demande du vert) en moyenne 5'350 fois par mois, soit env. 175 fois par jour. Cela a également permis

de constater que les véhicules circulant sur cet axe ne choisissent pas un autre itinéraire lorsque le feu devient rouge pour la circulation routière.

Les citoyens de Sainte-Croix ont eu la possibilité de s'exprimer sur cette phase test au moyen d'un sondage qui leur a été distribué par l'intermédiaire du journal local dans l'édition tous ménages du 24 juin 2016. Cette enquête permettait aux personnes de stipuler ce qu'ils appréciaient, ce qui les dérangeait et ce qu'ils proposaient.

Sur les 2764 feuillets qui ont été distribués, 200 ont été retournés complétés auprès de l'administration communale.

86 % des personnes interrogées ont apprécié qu'une installation de feux de signalisation soit installée et souhaitent la voir établie de manière durable, 7 % sont contre le maintien de cette installation alors que les derniers 7% ont répondu de manière laconique.

Cette phase test était prévue sur six mois. Le Voyer des routes demande de prolonger cette durée jusqu'à la mise en place de l'installation définitive, ceci afin d'éviter que le régime du passage pour piétons change trois fois en une année.

Le projet

Situé sur un axe à forte fréquentation de passants, ce passage à piétons est identifié comme un cheminement prioritaire dans le cadre de l'établissement du schéma directeur des circulations.

L'implantation de l'installation définitive sera quelque peu modifiée suite à la phase test. Les feux seront positionnés de manière à ce que les automobilistes arrivant depuis la rue du Collège (Bullet) et depuis l'avenue des Alpes (Yverdon-les-Bains) aient une meilleure compréhension et visibilité du carrefour.

Elle comprendra trois boîtes à feux type LED pour la circulation routière et deux boîtes à feux type LED pour les piétons. Ces cinq boîtes seront placées sur des mâts et seront alimentées depuis une nouvelle armoire qui contiendra le contrôleur de feux.

Les boutons poussoirs seront prévus avec vibreur et lampe de quittance afin de faciliter la tâche aux personnes souffrant d'handicap visuel et/ou auditif.

Une signalisation verticale ainsi qu'un marquage (lignes d'arrêts) seront apposés conformément à la réglementation en vigueur.

Détail financier

Location supplémentaire signalisation lumineuse	CHF	3'900.00
Génie civil (fouille et tube)	CHF	32'500.00
Raccordement électrique de l'armoire	CHF	4'750.00
Signalisation lumineuse définitive	CHF	22'750.00
Marquage au sol et signalisation verticale	CHF	4'250.00
Divers et imprévus env. 5 % sur CHF 68'150 .00	CHF	<u>3'500.00</u>
Total HT	CHF	71'650.00
TVA 8 %	CHF	<u>5'732.00</u>
Total TTC	CHF	<u>77'382.00</u>
Total TTC arrondi	CHF	<u>77'400.00</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à installer une signalisation lumineuse pour le passage piétons « Wyss » situé à la rue Neuve;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 77'400.--**. Le compte 9141.16.16 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 611.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 17'000.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 16'400.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

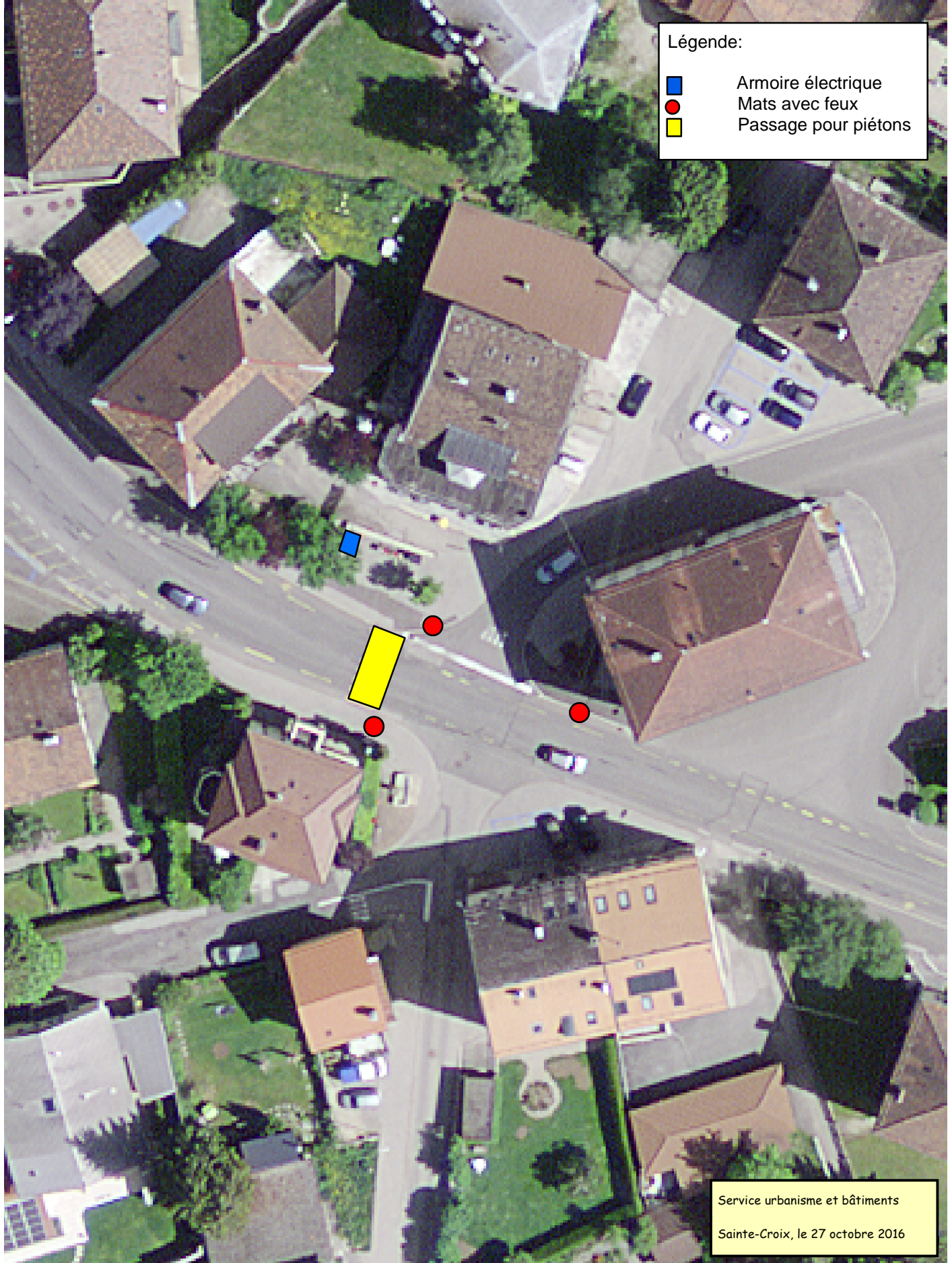
Annexe : Croquis d'implantation

**Délégués municipaux : M. Philippe Duvoisin Municipal
M. Cédric Roten, Municipal**






Annexe préavis 16-16
Commune de Sainte-Croix
Croquis d'implantation

1:500



Légende:

-  Armoire électrique
-  Mats avec feux
-  Passage pour piétons

Service urbanisme et bâtiments
Sainte-Croix, le 27 octobre 2016